



Accueil des animaux au travail : Suresnes fait école

En 2020, la Ville avait été la première à signer un accord syndical permettant à ses agents de venir travailler avec leur animal de compagnie. Une démarche qui a inspiré hier le vœu adopté au Conseil municipal de Paris et de nombreuses autres collectivités.



Renforcer le lien social, la stimulation intellectuelle, la créativité, et favoriser la réduction du stress des agents : c'était l'objectif de la Ville de Suresnes en autorisant dès l'été 2020 ses agents à venir travailler avec leur animal de compagnie.

La Ville et son élue aux Ressources humaines et au Dialogue social, Béatrice de Lavalette, se félicitent de constater que **cette démarche qui n'a cessé de faire école depuis, comme en témoigne le vœu en ce sens présenté**

par Florence Berthoud, maire du V^e arrondissement, au Conseil municipal de Paris mardi 11 octobre pour « *permettre aux agents demandeurs et n'étant pas en contact avec le public, de venir travailler accompagnés de leur animal domestique* ».

Le 9 septembre, l'élue suresnoise avait été invitée par Florence Berthoud pour présenter le contexte et les modalités d'application de ce dispositif ainsi que les bénéfices constatés pour les agents concernés.

Sa particularité est d'avoir fait l'objet d'un accord signé par Béatrice de Lavalette avec les trois syndicats de la ville (CGT, FO et SYNPER) le 3 septembre 2020, et de s'inscrire dans le cadre d'un axe « Bien-être et qualité de vie au travail » de sa politique de ressources humaines, et plus largement du Dialogue social innovant mis en place par la collectivité.

Il prévoit un encadrement précis de la présence d'animaux domestiques dans les locaux de la mairie non-ouverts au public, le but étant de créer les conditions optimales d'un environnement de travail apaisant.

L'accord s'appuyait notamment sur les conclusions du docteur Patrick Légeron, psychiatre et spécialiste français du stress au travail, pour qui « *la présence d'animaux au bureau est un facteur d'apaisement des tensions, de pacification des relations et de stimulation pour les salariés, en favorisant notamment les contacts, les échanges et la communication entre les personnes* ».

« *Cette présence peut aussi être un facteur indéniable d'attractivité pour la ville en matière de recrutement* » souligne Béatrice de Lavalette.

Depuis, La Garenne-Colombes, Grenoble et Nice ont adopté une Charte d'accueil similaire tandis que 15 communes se sont rapprochées de Suresnes parmi lesquelles Ambérieu en Bugey, Bar-Le-Duc, Blois, Carrières-sous-Poissy, Châteauroux, Charenton-Le-Pont, Grenoble, Levallois-Perret, Montpellier, Rouen, Rueil-Malmaison et Strasbourg.

Aujourd'hui, l'accord suresnois permet à plus d'une quinzaine d'agents de venir accompagnés régulièrement de leur chien au bureau, pour le plus grand bonheur de la centaine de collègues des douze services concernés.

Ce dispositif fonde la candidature de la Ville de Suresnes aux « Trophées Pet Friendly à la française », qui seront décernés samedi 15 octobre à Saint-Mandé et récompensent des établissements ou des entreprises qui acceptent les animaux au sein de leur structure et œuvrent pour améliorer leur place dans la société.